144



SUPPLÉMENT

AUX

VINDICIÆ SINICÆ,

OU

DERNIÈRE RÉPONSE

M. STAN. JULIEN.

119/144

SUPPLÉMENT

AUX

VINDICIÆ SINICƹ.

Fortuna non mutat genus.

Hor.

Dans l'Avant-propos de ma Dernière Réponse à M. Stanislas Julien, je disais (page VII):

« J'ai eu, pendant huit ans, l'honneur presque exclusif (M. Julien » n'a publié en propre, pendant ce long intervalle de temps, que sa tra» duction résumée de la Culture des mûriers) d'occuper les doctes loisirs
» de M. le Professeur-académicien-conservateur-adjoint. Il peut encore
» continuer le même métier pendant huit ans, si cela lui plaît; je dois
» le prévenir cependant que, désormais, je croirai au-dessous de moi de
» lui répondre. »

J'ajoutais en note (page VIII):

» J'ai des raisons de croire que M. Julien, pour échapper à ce que les s faits authentiques rapportés dans cet Appendice (le Parallèle de la straduction de Lao-tseu, par M. Julien, et de la mienne) ont de peu avantageux pour lui, cherchera à les dénaturer, comme d'habitude, et s à en avancer de controuvés. Je dois le prévenir que, s'il le tente autrement que par des propos sans valeur, je ne souffrirai pas l'altération de la vérité. Je possède assez de documents authentiques pour la rétablir au besoin. »

Je viens tenir aujourd'hui l'un et l'autre de ces engagements, en m'efforçant de vaincre la répugnance prosonde que m'inspirent le langage et les procédés de mon adversaire.

Ä

¹ Des préoccupations complétement étrangères à la philologie et indépendantes de ma volonté m'ont empêché de répondre plus tôt au dernier pamphlet de M. le professeur Julien, ayant pour titre : Simple Exposé, etc.

Dans le nombre des faits propres à faire connaître le caractère et la conduite de M. Julien à mon égard, révélés dans mes VINDICIÆ SINICÆ, il en est un qui était trop grave pour que ce professeur ne cherchât pas à l'atténuer, à le *dénaturer* par tous les moyens possibles, comme il ne se fait pas scrupule de dénaturer même les choses les plus insignifiantes.

Ce fait a été exposé ainsi dans ma Dernière Réponse (page 91):

- « En 1834, celui qui écrit ces lignes présenta à la Commission des im-» pressions gratuites, établie près de l'Imprimerie royale, pour en obtenir » l'impression, un manuscrit comprenant :
- » 1° Le texte chinois de l'ouvrage de LAO-TSEU intitulé Taò-te-King, » ou le Livre de la Raison suprême et de la Vertu, accompagné de va-» riantes;
 - » 2º Une traduction latine littérale de ce même texte;
- » 3° Une traduction française accompagnée d'arguments pour chaque » chapitre et de notes ;
- » 4° Et enfin la traduction intégrale et complète en français du commentaire chinois le plus renommé sur le texte de LAO-TSEU, avec des

» gloses et des extraits de plusieurs autres commentateurs.

- » Ce manuscrit, dont les registres de l'Imprimerie royale peuvent con-» stater l'existence, et que je possède encore tel qu'il fut présenté (à
- » l'exception de la partie imprimée en janvier 1838), ce manuscrit,
- » dis-je, parvint alors entre les mains de M. Stanislas Julien de la ma-
- » nière suivante: M. Cousin, membre de la Commission des impressions
- » gratuites, fut chargé de faire un Rapport sur mon manuscrit. Pour se
- » prononcer avec plus de connaissance de cause, l'illustre philosophe
- » crut devoir consulter M. Stanislas Julien, professeur de chinois, sur le
- » mérite de ma traduction. Le manuscrit fut donc envoyé à ce dernier,
- » et au bout de quatre à cinq mois je fus prévenu que l'impression gra-
- » tuite de ma traduction de LAO-TSEU m'avait été refusée. »

Ces paroles sont claires et nettes, ce me semble.

Le fait est vrai ou il ne l'est pas ; il n'y a point de milieu. Cependant M. Julien y en a trouvé un : il est vrai et il n'est pas vrai tout ensemble; de plus, je l'ai odieusement dénaturé! (Je prie le lecteur de retenir ces paroles.) Il me faut donc encore mettre à nu devant le public la bonne foi de mon adversaire! Triste tâche, que je pensais, dans son intérêt, qu'il m'aurait épargnée. Mais enfin, puisque, malgré un avertissement de ma part dont il n'a tenu aucun compte, il me force à rétablir les faits, je vais les présenter dans leur intégrité. Heureusement qu'ici, comme dans plusieurs autres exemples 1, je puis fournir des preuves matérielles de la

¹ Voyez première Réponse, § 21-24, et Dernière Réponse, passim.